



Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Repyramidages et primes : mensonges, chantage et miettes !

Début février 2024 la ministre elle-même nous avait assuré que la filière bibliothèque bénéficierait d'un plan de repyramidage. Ce plan prévoyait une augmentation totale de 200 promotions pour chaque liste d'aptitude, soit 50 par an pendant 4 ans et par LA.

Mensonges !

La publication ces derniers jours des résultats des listes d'aptitude de la filière bibliothèque prouve le ministère n'a pas tenu ses engagements.

Le 28 mai, FO ESR a participé à un groupe de travail où la DGRH (Direction générale des ressources humaines) a annoncé que ce projet de repyramidage de la filière bibliothèque ne verra pas le jour pour des raisons de restrictions budgétaires.

Dans ces conditions, comment croire la ministre, Sylvie Retailleau, lorsqu'elle annonce aux organisations syndicales le 9 avril dernier que « *L'annulation de 904 M€ dans le budget n'aura pas "d'impact à court terme"* », que les moyens affectés à la loi de programmation de la recherche (LPR), cadre dans lequel devait se faire ce repyramidage, était sa ligne rouge !

- Jusqu'à quand les moyens qui devraient être affectés aux services publics et aux conditions de travail et de rémunération de ses agents seront-ils détournés au profit d'intérêt privés, et plus particulièrement de l'enseignement supérieur privé ?
- Jusqu'à quand l'argent public continuera-t-il à être détourné au profit de la guerre et des marchands d'armes ?
- Jusqu'à quand continueront-ils à nous mentir ?

Et comme si ceci ne suffisait pas, lors de ce même groupe de travail, il nous a été dit clairement qu'il n'y aurait plus aucune mesure en faveur des agents (salariales, indemnitaires ou au niveau des carrières) tant que le temps de travail n'aurait pas été augmenté à hauteur de 1607h, c'est à dire l'équivalent de 35 heures par semaine pour 25 jours de congés !

Chantage !

Pour cela le ministère prévoit de répondre aux injonctions de la cour des comptes en abrogeant de la circulaire de 2002 sur le temps de travail.

La DGRH nous a assurée avoir demandé au ministère du budget, en échange de l'augmentation du temps de travail, les crédits indemnitaires à hauteur de ce qui est préconisé par la Cour des comptes dans son rapport de janvier 2024 sur le temps de travail des BIATSS dans l'ESR.

- Mais l'abandon du repyramidage de la filière bibliothèque est la preuve que les promesses n'engagent que ceux qui y croient !

Ce même rapport de la Cour des comptes pointe la faiblesse du régime indemnitaire des BIATSS de l'ESR. Dans le cadre de la LPR une campagne de revalorisation est engagée depuis 2021. Elle devrait se poursuivre jusqu'en 2027.

Cependant les crédits alloués sont, de l'aveu même de la DGRH, ridiculement bas.

Pour la période 2021-2027 le montant total de ces crédits se monte à 27,3 M. € (75 € par an et par agent !). La Cour des comptes estime que pour rattraper le retard indemnitaire des agents de l'ESR, il faudrait 210 M€ (664 € par an et par agent !)

Des miettes !

- Pour 2024 les mesures de convergences seront ciblées sur les catégories A, les catégories B et C ayant été ciblées en 2022 et 2023.

La DGRH nous a annoncé que les corps des ASI, des BIBLIOTHECAIRES et des IGE bénéficieront en 2024 d'une augmentation de leur régime indemnitaire de 270 euros annuels bruts... en moyenne, et distribuée selon la « politique indemnitaire » de chaque établissement.

Les syndicats, dont FO ESR, ont obtenu que les agents de la filière ATSS bénéficient également de cette « revalorisation ».

Le ministère nous a confirmé qu'il n'y a pas d'enveloppe pour la revalorisation des contractuels.

Ce sont des miettes qui sont distribuées aux agents de l'ESR : dans l'Éducation nationale, pour 2024, les attachés (catégorie A) auront une augmentation de 850 euros bruts, les secrétaires administratifs (catégorie B) de 350 euros bruts.

FO ESR a dénoncé le fait qu'au nom de l'autonomie, les universités n'ont aucune obligation de répercuter ces mesures.

FO ESR regrette surtout que ces mesures portent encore une fois sur les primes, ce qui participe grandement à la faiblesse du montant des pensions de retraite. Pour FO ESR la seule véritable mesure pour lutter contre la baisse du pouvoir d'achat serait une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice de 10 % immédiatement et l'ouverture de négociations pour le rattrapage des pertes depuis 2000 (27,5 %).

FO ESR dénonce le mépris du ministère de l'ESR envers ses agents !

Faut-il rappeler que le président de la République a débloqué 3 milliards d'euros pour livrer armes et munitions à l'Ukraine, c'est-à-dire pour faire la guerre ?

Que 413 milliards d'euros de dépenses militaires sont programmés pour les années qui viennent ?

C'est pourquoi FO ESR revendique :

- aucune remise en cause du temps de travail ;
- une revalorisation immédiate de 10% du point d'indice dans l'attente du rattrapage de 28,5% ;
- l'intégration des primes dans le traitement indiciaire de base ;
- la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent ;
- la création des postes à la hauteur des besoins ;
- de vraies mesures massives de requalification de C en B et de B en A.